

# GUIDE DE L'ACTIONNAIRE AU NOMINATIF

Mis à jour le 17/03/2015

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE



**SOCIETE GENERALE**  
Securities Services

## SOMMAIRE

Quels sont les différents modes de détention des titres ?	p-3
Quels sont les avantages d'une inscription au nominatif pur ?	p-4
Comment inscrire vos titres au nominatif pur ?	p-5
Société Générale à vos côtés pour la gestion de vos titres	p-6
Formulaire de transfert de titres au nominatif	p-7

## QUELS SONT LES DIFFÉRENTS MODES DE DÉTENTION DES TITRES ?

### La détention au nominatif pur

Vos titres et votre identité sont nommément inscrits chez SOCIETE GENERALE, ce qui lui permet d'établir avec vous un contact direct et personnalisé.

Vos actions sont inscrites sur un compte titres auprès de Société Générale Securities Services, gestionnaire du service des titres de SOCIETE GENERALE.

Cette forme de détention vous permet de bénéficier de la gratuité des droits de garde et de certains frais de gestion courante tels que :

- les frais liés au paiement des dividendes,
- les frais liés aux opérations sur titres (augmentation de capital...).

### La détention au nominatif administré

Vos actions restent inscrites chez votre intermédiaire financier, qui en assure la conservation et la gestion.

Dans ce cas, la gestion de vos titres est assimilée à celle des titres "au porteur". Cependant, pour transférer vos titres au nominatif administré, vous devez en faire expressément la demande auprès de votre intermédiaire financier. Par la suite, votre intermédiaire doit aviser Société Générale Securities Services de la mise au nominatif administré de vos titres. Cette forme de détention permet à SOCIETE GENERALE de vous identifier et d'établir avec vous un contact direct et personnalisé.

### La détention au porteur

C'est le mode de détention le plus courant.

L'achat et la gestion courante de vos titres sont ici confiés à l'intermédiaire financier de votre choix.

Votre nom n'est pas enregistré sur les registres de SOCIETE GENERALE.

## QUELS SONT LES AVANTAGES D'UNE INSCRIPTION AU NOMINATIF PUR ?

### **Vous bénéficiez d'une économie de frais de gestion**

SOCIETE GENERALE prend entièrement à sa charge les frais de garde.

Les seuls frais dont vous aurez à vous acquitter (comme vous auriez d'ailleurs à le faire si vos titres étaient au porteur), sont les frais de courtage afférents aux transactions (achat ou vente) opérées à votre demande. Ces conditions tarifaires sont négociées avec SOCIETE GENERALE.

Au 17/03/2015, les courtages\* appliqués aux transactions pour titulaires au nominatif pur sont les suivants :

- 
- 0,3% du montant brut de la transaction

Le montant minimal est de 8 euros par transaction

---

\* Ces tarifs s'entendent TTC.

### **Vous êtes convoqué(e) nominativement aux Assemblées Générales**

Vous serez convoqué(e) aux Assemblées Générales ordinaires et/ou extraordinaires et vous recevrez directement et automatiquement avant la date de la réunion un Avis de convocation complet. Ce dossier comprend tous les documents nécessaires pour exprimer votre vote (formulaire de demande d'envoi de carte d'admission à l'Assemblée, de pouvoir et de vote par correspondance).

Les procédures pour y participer seront simplifiées : comme vous êtes inscrit(e) sur les listes de SOCIETE GENERALE, la demande d'une carte d'admission pour participer à une Assemblée Générale ne sera pas nécessaire, il vous sera simplement demandé de justifier de votre identité le jour J. Le certificat d'immobilisation des titres n'est pas nécessaire.

### **Vous obtenez un droit de vote double aux Assemblées Générales**

Vous pourrez obtenir ce droit pour les actions inscrites au nominatif pur depuis un certain nombre d'années et ce si cette clause figure dans les statuts de SOCIETE GENERALE.

### **Vous accédez à une information personnalisée**

Vous recevrez directement des informations sur toutes les opérations financières (augmentation de capital, émission d'obligations, etc.) et en cas de souscription à ces opérations, vous ne supporterez aucun frais de gestion.

Vous serez invité(e) aux différentes réunions d'actionnaires tenues dans votre région et obtiendrez dans les

délais les plus brefs toutes les informations destinées aux actionnaires.

Vous bénéficierez par ailleurs des accès au site Internet Sharinbox accessible à l'adresse suivante :

[www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com) et au service téléphonique NOMILIA en composant le +33 (0) 2 51 85 67 89, réservés aux seuls actionnaires inscrits au nominatif pur pour le suivi et la gestion de leurs titres.

## **COMMENT INSCRIRE VOS TITRES AU NOMINATIF PUR ?**

### **Transférez vos titres du porteur au nominatif pur**

Si vous possédez déjà des titres « au porteur » et que vous souhaitez les transférer au nominatif pur, vous devez en faire la demande auprès de votre intermédiaire financier qui procédera à cette opération. Pour cela, vous pouvez utiliser le "formulaire de transfert d'actions au nominatif pur" ci-joint.

Le délai d'inscription de vos titres au nominatif pur dépend essentiellement de la rapidité avec laquelle votre intermédiaire financier exécute l'ordre de transfert que vous lui avez donné.

L'inscription en compte nominatif ne sera définitive qu'à l'issue du transfert effectif de vos titres. Vous recevrez alors de Société Générale Securities

Services, un avis d'inscription des titres en compte nominatif pur.

### **Acheter directement des titres au nominatif pur**

L'ouverture d'un compte nominatif pur est liée à un achat en bourse, que vous réaliserez par courrier ou par fax grâce à un formulaire que vous pourrez vous procurer directement auprès de Société Générale Securities Services :

Société Générale Securities Services  
Service Nominatif SOCIETE  
GENERALE  
SGSS/SB0/BOC/IER

32 rue du champ de tir - CS 30812  
44 308 Nantes Cedex 3

Fax : +33 (0) 2 51 85 53 42

# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOS CÔTÉS POUR LA GESTION DE VOS TITRES

SOCIETE GENERALE a mandaté Société Générale Securities Services pour assurer la gestion des titres nominatifs de ses actionnaires. A ce titre, Société Générale Securities Services assure un suivi personnalisé à chacun des actionnaires inscrits au nominatif pur et lui adresse divers documents au cours de l'année.

## L'avis d'inscription en compte nominatif

Après chaque opération d'entrée ou de sortie de titres (achat et/ou vente de titres, réinvestissement de titres issus d'un paiement de dividende en actions, conversion au porteur, etc.), vous recevez un « avis d'opération » qui vous indique le détail de l'opération effectuée et le solde de votre compte titres.

Dès la mise en paiement du dividende en espèces (ou des intérêts pour les obligations), Société Générale Securities Services vous adresse une lettre chèque du montant des dividendes ou bien effectue un virement sur votre compte bancaire, si vous nous avez fourni au préalable un relevé d'identité bancaire.

## Le relevé de compte

Courant janvier, vous recevez un relevé de compte faisant ressortir par catégorie de titres, la quantité détenue au

nominatif pur le 31 décembre de l'année écoulée.

Sur demande auprès de Société Générale Securities Services, un relevé de compte vous permettant d'effectuer votre déclaration à l'ISF vous est adressé deuxième quinzaine de mai.

## Le relevé fiscal

Au mois de février, un relevé fiscal (Imprimé Fiscal Unique) vous est également adressé. Cet imprimé vous indique les montants à déclarer aux Services Fiscaux au titre de l'année précédente. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est de la responsabilité de l'actionnaire de calculer et justifier les prix de revient ainsi que les plus ou moins-values fiscales réalisées au moment de l'éventuelle revente des titres SOCIETE GENERALE conservés au nominatif.

---

## DES SERVICES EN LIGNE PERFORMANTS ET SECURISÉS

Société Générale Securities Services met à votre disposition des services en ligne qui vous permettront d'accéder à vos comptes 24h/24 :

- Sharinbox, le site Internet accessible à l'adresse [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com)  
C'est le moyen le plus rapide et le plus simple pour réaliser vos opérations.
- Nomilia, Centre de Relation Client, disponible au +33 (0)2 51 85 67 89 (Numéro non surtaxé, facturation selon votre contrat opérateur et votre pays d'appel). Des téléopérateurs répondent à vos questions de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi sans interruption.

**Ce document est à adresser à votre intermédiaire financier**

**ATTENTION** : nous vous invitons à conserver l'historique des documents relatifs à la gestion de vos actions avant transfert. Ils vous seront utiles lors de la détermination de la fiscalité appliquée à vos éventuelles transactions à venir.

Je soussigné(e) (*prénom, nom*) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Titulaire du compte n°: \_\_\_\_\_  
ouvert dans vos livres,

vous demande de transférer : \_\_\_\_\_ actions de la Société :  
SOCIETE GENERALE (FR0000130809)

à Société Générale Securities Services, pour mise au nominatif pur (adhérent Euroclear n°42 en nature de compte 009).

Société Générale Securities Services  
Service Nominatif SOCIETE GENERALE  
SGSS/SB0/BOC/IER  
32 rue du champ de tir - CS 30812  
44 308 Nantes Cedex 3  
FRANCE

Date : \_\_\_\_\_

Signature :

---

# contacts

[www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com)

Tél.: +33 (0)2 51 85 67 89

(Numéro non surtaxé, facturation selon votre contrat opérateur et votre pays d'appel)

Courrier : Société Générale Securities Services

Service Nominatif SOCIETE GENERALE

SGSS/SBO/BOC/IER

32, rue du champ de tir – CS 30812

44 308 Nantes Cedex 3

France

---